

Le 5 novembre 2018.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 5 novembre 2018, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, complété de quelques sujets supplémentaires.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 2 et du 11 octobre 2018 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Ministère des Finances	final S.Q.	12 623,00 \$
Traitement d'eau Aqua	traitement UV inclus règ emprunt	2 453,57
Deluxe	carton grand livre	808,26
Canton de Ham-Nord	redevances gravière juil. Août	676,08
Loisirs Collectifs des Montagnes	à être remboursé 2019	3 000,00
Vivaco	ampoules	13,02
GéniCité	avancement AIRRL sept. 18	402,41
Percotec	étude client (règ. emprunt)	689,85
Gilles Leblanc	ménage élections	20,00

La Nouvelle union	avis dépôt rôle d'évaluation	260,07
“	avis projet règ. 398 zonage	290,43
Auger BC Sécurité	défaut sirène usine	249,78
Rogers		54,91
Régie inter incendie des 3 Monts	selon entente mise de fonds	10 000,00
Alain René	dépannage réseau internet	816,90
Signalisation Lévis	panneaux rang 1 sud	255,01
Cyr Système	analyse débitmètre usine	1 092,26
Excavation Marquis Tardif	installation fosse septique (repayé)	3 199,29
Brico Béton Vibré	“	3 995,38
MRC Arthabaska	cartons permis construction	11,25
”	licence microsoft	529,92
Gesterra	vidange inst. septique sept. (46) repayé	5 839,58
Buropro Citation	papeterie	112,29
Télébec		96,54
Hamel Propane		277,18
Geneviève Boutin	encre	91,96
Christiane Leblanc		1 845,68
Mario St-Cyr	all. dép. nov.-18	300,00
Gilles Leblanc	c.c. oct.	100,00
Buropro Citation	encre	126,46
“	livres biblio. Jeunes	130,15
Noel des enfants	sub.	300,00
FADOQ	“	300,00
Prévention Suicide	participation	100,00
Min. transports	plancher bois pont rang 1 sud-ouest	9 788,10
Geneviève Boutin	km	243,90
Excavation Marquis Tardif	grader (sub)	885,31
Nancy Delisle	km	28,30
”	location poteau des Peupliers	60,00
Formules FD	abonnement code	107,10
Excavation Grégoire Garneau	installation fosse septique (repayé)	4 541,51
Entrepôt produits de bureau	encre	193,16
Gesterra	transports matières novembre	3 488,28
“	traitement matières octobre	1 111,74
Techni-Consultants	TECQ	1 586,08
Hydraulique Vigneault	hoses + huile camion	757,24
Receveur Général Canada		667,77
Joujouthèque Bois-Francis	inscription jeunes (repayé)	100,00
Groupe EnvironneX		181,66
Hydro Québec	éclairage public	227,38
Postes Canada	circulaires	29,94
Sogetel	garage	33,30
“	c.c.	69,89
“	bureau	68,95
“	internet	413,91
Claude Bergeron	réparation poêle c.c.	86,23
Christiane Leblanc	rouleaux plastique table	51,72
Alain René	surveillance et facturation internet	560,51
“	réparation	68,99
Excavation Marquis Tardif	installation fosse (repayé)	6 099,42
Geneviève Boutin	cadeaux nouveaux bébés	50,00
Hydro Québec	entrepôt	51,63
“	garage	238,15
“	usine	687,99
“	c.c.	561,67
“	terrain jeux	132,05
Comité Récréatif NDH	lancement MAE	20,00

Total

92 818,74 \$

Salaires des employés : 7 345,84 \$

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

01-11-18 ADOPTION RÉOLUTION 2^E PROJET RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution numéro 01-11-18 adoptant le deuxième projet de règlement numéro 399, modifiant le règlement numéro 327 concernant la modification des limites d'une partie de la zone inondable de la rivière Nicolet ainsi que diverses dispositions.

02-11-18 ADOPTION 2^E PROJET RÈGLEMENT 399

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il soit adopté le second projet de règlement numéro 399, modifiant le règlement de zonage numéro 327.

03-11-18 DÉPÔT RAPPORT COMPARATIF ACTIVITÉS FONCTIONNEMENT

Suite à la lecture du rapport comparatif des activités de fonctionnement de la municipalité pour 2017 et 2018, il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le dépôt de ce rapport.

Rapport visite du ministère des Transports 31 octobre, pour les glissières de sécurité à l'entrée du village, le ministère ne posera pas de glissières à cet endroit, c'est à nous de sécuriser le tout au moyen d'arbustes ou de réflecteurs.

04-11-18 SOUMISSION ENTRETIEN COURS DE GARAGE

Suite à une demande de prix, il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Forfait Campagna de Chesterville au coût de 800 \$ plus taxes, pour l'entretien d'hiver des cours des 2 garages appartenant à la municipalité.

Remerciements de l'école de Ham-Nord pour le don pour les sorties des jeunes.

Demande Trio Desjardins pour 2019, à étudier prochainement.

Nomination de Geneviève Boutin à titre de responsable pour l'implantation du projet Accès-Loisirs (collecte d'équipements sportifs et implantation du service) dans les 5 municipalités du collectif, environ 10 heures par mois payées par la MRC. Félicitations à Geneviève pour sa belle implication.

Offre de Techni-Consultants pour du personnel supplémentaire pour nous aider dans nos projets municipaux en cas de besoin.

05-11-18 Loisirs Collectifs des Montagnes – changement de la municipalité gestionnaire du projet

CONSIDÉRANT la formation par les municipalités de Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord et Chesterville d'un projet de loisirs collectifs appelé « Loisirs Collectifs des Montagnes » visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville a été désignée l'organisme responsable du projet mais que celle-ci désire maintenant déléguée cette responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord se porte volontaire à prendre la relève et occuper la responsabilité en tant que gestionnaire du projet des « Loisirs Collectifs des Montagnes » ;

CONSIDÉRANT QUE les 5 municipalités participantes au projet des « Loisirs Collectifs des Montagnes » se sont concertées et sont en accord à ce que la gestion du projet soit transférée à la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte de désigner la municipalité du Canton de Ham-Nord en tant que gestionnaire du projet des « Loisirs Collectifs des Montagnes ».

06-11-18 CONTRIBUTION LOISIRS COLLECTIFS DES MONTAGNES

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer notre contribution aux Loisirs collectifs des Montagnes au coût de 3 000 \$, à même les surplus non affectés. Un retour d'argent sera fait en janvier ou février 2019 en compensation.

07-11-18 AJOUT DE PROPRIÉTAIRES AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 387

Attendu qu'une compensation est décrétée en vertu du règlement numéro 387 en remboursement du capital et des intérêts annuels de l'emprunt, sur une période de 15 ans, sur chaque immeuble qui bénéficie dudit programme, d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble ;

Attendu qu'il y a un (1) propriétaire qui voudrait s'ajouter audit programme d'aide financière ;

Attendu que ce fait n'augmente pas la charge (\$) des autres contribuables qui doivent rembourser ce règlement d'emprunt ;

Attendu que le propriétaire se qualifie au sens du règlement d'emprunt ;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte une résolution pour ajouter un autre (1) propriétaire qualifié au programme d'aide financière décrété par le règlement d'emprunt numéro 387, conformément à l'article 1076 du Code municipal ;

Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

08-11-18 AJOUT TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES INSTALLATION SEPTIQUE

Attendu l'adoption de notre règlement numéro 393, amendant le règlement numéro 385 sur la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques ;

Attendu qu'il y aurait la possibilité d'ajouter le coût du scellement d'un puits, compte tenu que la distance à respecter est inférieure à la norme indiquée de l'élément épurateur qui est de 30 mètres ;

Attendu que nous avons la demande d'un propriétaire sur le sujet ;

Attendu qu'il est fait mention dans le règlement que cette demande peut être acceptée par résolution ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation d'une collerette sur le puits existant à l'adresse du 27 chemin Sévigny.

Information : date de la période de dégel : 5 mars au 4 mai 2019.

09-11-18 SURPLUS CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que le Mamot et la Sécurité publique n'ont pu fournir, au moment opportun, le montant de la contribution financière de la municipalité, soit un montant de 27 947 \$;

Considérant que lesdites informations ont été reçues à la municipalité le 20 décembre 2017, soit après l'adoption du budget 2018 (18 déc.) ;

Considérant que la contribution financière 2018 comportait une hausse, après la déduction de l'aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique de l'ordre de 2 701 \$;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le montant supplémentaire de 1 746 \$ soit payé à même les surplus non affectés.

10-11-18 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE PRÉVENTION SUICIDE Arthabaska-Érable

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière de 100 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable de Victoriaville.

11-11-18 SIGNATURE ENTENTE SPAA VICTORIAVILLE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer l'entente avec la SPAA de Victoriaville comme les années passées, au coût de 830 \$ environ.

12-11-18 RENOUVELLEMENT ENTENTE SIUCQ

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre entente de service avec le SIUCQ de la MRC d'Arthabaska pour 2019, au coût de 500 \$.

La MRC d'Arthabaska nous informe de la nomination d'une nouvelle directrice générale qui prendra la relève de Frédérick Michaud, il s'agit de Marie-Ève Mercier.

13-11-18 LOCATION DE MACHINERIE POUR LE CHARGEMENT DU SABLE POUR LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la signature de l'entente de location de la machinerie (loader) de Mario St-Cyr, selon l'entente préalable habituelle, incluant les assurances et l'électricité.

Rencontre de l'Arterre, St-Rémi de Tingwick, 4 décembre, 19h30.

14-11-18 AIDE FINANCIÈRE FADOQ ET NOEL DES ENFANTS

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière budgétée au montant de 300 \$ au comité de la FADOQ et pour le Noël des enfants.

15-11-18 DEMANDE D'APPUI SENTIERS ÉQUESTRES

Considérant le travail effectué par les Sentiers équestres aux mille collines depuis 2012 ;

Considérant l'importance du développement touristique pour nos milieux ;

Considérant que les sentiers équestres offrent un service unique dans la région ;

Considérant leur désir d'améliorer les sentiers actuels ;

Considérant leur désir d'augmenter la fréquentation des sentiers dans les dernières années ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie les Sentiers équestres aux mille collines dans le dépôt de leur demande de

subvention qui sera présenté au *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021* d'ici le 12 novembre 2018 dans le cadre d'un projet de 180 028,18 \$.

La municipalité est convaincue que le dépôt de ce projet aura des retombées positives pour le développement de notre milieu.

16-11-18 ASSURANCES MUNICIPALES

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham renouvelle son contrat d'assurance municipal auprès de la Mutuelle des municipalités et Groupe Ultima pour 2019, au coût 10 172 \$.

Réparation de la table de pool : autre solution à venir.

Rencontre CIUSSS, 21 novembre, 19 heures, Victoriaville.

La municipalité s'est mérité le prix du concours de la MRC pour le pourcentage de population (9%) qui a participé à la soirée offerte gratuitement par Urgence Bois-Francs, soit un défibrillateur ; on pourrait en faire l'installation à la Coop, vu qu'on en a un au centre communautaire. Félicitations à Geneviève Boutin pour son beau travail contribuant au succès de ce concours.

Demande d'aide financière pour Pêche Nicolet : à suivre lors de la préparation du budget.

17-11-18

La Journée mondiale de l'enfance et la Grande semaine des tout-petits

ATTENDU QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société :

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel ;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est accréditée MRC amie des enfants (MAE) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est Municipalité amie des enfants (MAE) ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher, il est résolu :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver un montant de 20 \$ pour l'achat de

collations pour l'accréditation Municipalités amie des enfants qui se tiendra le 22 novembre, 15 heures, au centre communautaire. On fera le lancement de la Joujouthèque en même temps.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de fonds suivants :

- Entretien internet au poste surveillance internet
- Electricité centre communautaire au poste élec. entrepôt
- Electricité terrain jeux au poste élec. entrepôt

18-11-18 TRANSMISSION DE DROIT D'AUTEUR

Attendu le travail fait par M. Florent Charest pour une réédition ;

Attendu que la demande porte sur un volume portant sur le livre des mémoires de M. Bertrand Trottier publié en 1992 ;

Attendu la permission de son héritier, M. Gontran Trottier, de transmettre les droits d'auteur de ce volume à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham se reconnaît comme étant le détenteur du droit d'auteur sur le livre de M. Bertrand Trottier, intitulé *Trottier, Bertrand, Urbain Descormiers, Fecteau's Mills – Notre-Dame-de-Ham, 1898-1998, 89p. avec photos, 1992, 2018.*

Jeux d'eau : comme nous ne recevons pas d'aide financière de Desjardins, il est proposé que Geneviève Boutin relance la compagnie Cameleoh pour confirmer que la municipalité ne se portera pas acquéreur de ceux-ci, ayant été fabriqués sans confirmation écrite et signature officielle de notre part.

19-11-18 VOYAGES DE GRAVIER

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de gravier pour réparer le rang 2 sud, vis-à-vis du numéro civique 80, au coût de 3 000 \$ environ.

Déclaration des intérêts financiers des élus municipaux : tous les élus de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ont déposé leur déclaration signée, tel que prescrit par la loi.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la session au 15 novembre, 19 heures.

L'assemblée se termine à 20h40.

Accepter sur proposition de M. Michel Roy
Seconder par Mme Roseline Boucher

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale
Secrétaire trésorière

